



Ministerial Endorsement of Coherent Policies in Support of Development

The global crisis has underscored the importance of comprehensive actions. Development challenges cannot be solved by a single Ministry or a single country. The risk of reversing positive development outcomes is real for many countries and potential of socio-political crisis in short to medium term is increasing. All countries have a common interest in developing countries achieving sustainable and broad-based development.

Aid alone cannot address the needs of the developing world. Policies that go “beyond aid” in areas such as agriculture, trade, environment, energy, health, security, investment, tax policies, migration have a profound impact on the prospects of developing countries. For policy makers seeking to balance the interest of diverse interest groups the imperative of policy coherence for development (PCD) may not be obvious. In global economy, neglecting the development dimension is short-sighted and will over time undermine the pursuit of other objectives. In addition, incoherent policies are ineffective and inefficient, whatever objective takes priority.

Since the early 1990s the OECD has played a pivotal role in promoting policy coherence for development and *whole of government* approaches to development. Due to its multidisciplinary policy expertise, direct contacts to national authorities and peer learning, the OECD has a clear comparative advantage in producing comprehensive policy advice. The work on PCD focuses on:

- Improving understanding of how OECD member countries’ policies in various sectors impact on the development and competitiveness of developing countries. The aim is to ensure that policies introduced by OECD governments are mutually supportive of the countries’ development goals and that they support, or at least do not undermine, progress towards internationally-agreed development goals.
- Promoting policy coherence for development as a key dimension in policy-making in both member countries and in partner countries.
- Monitoring progress through peer reviews and developing assessment tools.

In June 2008 ministers adopted the OECD Ministerial Declaration on Policy Coherence for Development. The Declaration reinforces policy coherence for development as a key component for promoting development worldwide in view of achieving the Millennium Development Goals. Development concerns need to be taken account inter alia in the *environmental, agricultural, fisheries, economic and financial, trade, migration, security, energy, science and technology policies*. Furthermore, the Declaration pledges for more dialogue with partner countries, calls for better international co-ordination to help ensure that the benefits of globalization are broadly shared and expresses the need to raise public awareness of the importance of development issues.

For more information: www.oecd.org/development/policycoherence

OECD MINISTERIAL DECLARATION ON POLICY COHERENCE FOR DEVELOPMENT

Adopted by Ministers of OECD countries at the Ministerial Council, on 4 June 2008

1. We, Ministers of OECD countries^{*}, gathered at the OECD Ministerial Council Meeting on 4 – 5 June 2008 in Paris, recall that successful poverty reduction requires mutually supportive policies across a wide range of economic, social and environmental issues as stated in the OECD Ministerial statement in 2002. This is the basis for pursuing Policy Coherence for Development (PCD).
2. We note with satisfaction the improved organisational mechanisms to promote coherence that have been put in place at the OECD and at country level, reflected *inter alia* in the OECD/DAC peer reviews as progress towards political commitment, better coordination, enhanced analytical capacity and monitoring of results.
3. We also note that globalisation has increased the economic inter-dependence among countries as well as between our development policies, and other areas of public policy.

Against this background:

4. We reaffirm our strong commitment to PCD and stress its importance in achieving the internationally-agreed development goals, including those contained in the Millennium Declaration (MDGs)¹.
5. We resolve to continue our efforts to ensure that development concerns are taken into account across relevant policies *inter alia* through improved impact analyses and better policy coordination both at country level and within the OECD, taking into account in particular the impact on the international development objectives of our environmental, agricultural, fisheries, economic and financial policies, as well as our policies in the areas of trade, migration, security, energy, science and technology.
6. We encourage the OECD with its unique multidisciplinary expertise to continue to enhance understanding of the development dimensions of our policies and their impacts on poverty reduction, and to continue to develop best practices and guidance on PCD promotion and improved methods of assessment of results achieved. In particular, we invite the committees involved to identify interlinkages across policy sectors and present cases of common benefits or trade-offs for PCD.
7. We pledge to strengthen dialogue between OECD countries and partner countries in sharing experience on the effects of our policies on development as well as on the increased relevance of PCD in developing countries' policies in the spirit of mutual partnership as agreed during the Financing for Development Conference in Monterrey.
8. We agree on the necessity of greater coherence and better coordination between the various international arrangements and institutions in order to help ensure that the benefits of globalisation are realised and broadly shared and to cope with the challenges it brings and maximise its benefits.
9. We express our commitment to work for greater public awareness of development and human security dimensions and strengthen the dialogue with civil society organisations for increased public support for PCD.
10. We agree that concerted actions in both the quantity and quality of aid are required in order to help achieve the MDGs by 2015. Most OECD members and the European Union have already set targets to increase their Official Development Assistance by 2010. PCD can significantly increase the impact of development resources contributing to the achievement of MDGs. While policies designed in a development-friendly manner enhance the impact of aid efforts, well targeted aid to key economic sectors help create an enabling environment for growth.
11. We reaffirm our endorsement of the principles set out in the 2005 Paris Declaration². We will aim to strengthen and broaden the shared commitment for reform of aid delivery and management and for improved aid effectiveness and development results on every opportunity and resolve to make the 3rd High Level Forum on Aid Effectiveness in Accra on 2 to 4 September 2008 a milestone in this endeavour.

* Estonia, Israel, Latvia and Slovenia have since adhered to this declaration.

1. As endorsed by Heads of State and Government in the UN General Assembly on 8 Sep. 2000, and reiterated in the 2005 World Summit on 24 Oct. 2005.

2. www.oecd.org/dac/parisdeclaration



Les ministres soutiennent les politiques cohérentes à l'appui du développement

La crise mondiale a mis en lumière l'importance des initiatives d'ensemble. Les défis du développement ne peuvent être relevés par un ministère ou un pays agissant isolément. Pour de nombreux pays, le risque est bien réel que soient réduites à néant, voire inversées, les avancées acquises en matière de développement, et la menace d'une crise sociopolitique à court ou moyen terme se fait de plus en plus présente. Tous les pays ont intérêt à ce que les pays en développement parviennent à un développement durable à large assise.

L'aide à elle seule ne peut répondre aux besoins du monde en développement. Les politiques qui « sortent du cadre de l'aide » dans des domaines tels que l'agriculture, les échanges, l'environnement, l'énergie, la santé, la sécurité, l'investissement, la fiscalité ou les migrations ont des répercussions majeures sur les perspectives des pays en développement. Pour des décideurs cherchant à concilier les intérêts de groupes divers, l'impératif de cohérence des politiques au service du développement (CPD) n'est peut-être pas une évidence. Mais dans une économie mondiale, négliger la dimension « développement » est un réflexe à courte vue qui, à terme, ne peut que nuire aux autres objectifs poursuivis. Qui plus est, des politiques menées sans cohérence sont aussi inefficaces qu'inefficientes, quel que soit l'objectif considéré comme la priorité.

Depuis le début des années 90, l'OCDE joue un rôle de premier plan pour promouvoir la cohérence des politiques au service du développement et des approches *pangouvernementales* du développement. Du fait de la pluridisciplinarité de ses compétences, des relations directes qu'elle entretient avec les autorités nationales et de la méthodologie des examens par les pairs qu'elle a mise au point, l'OCDE possède manifestement un avantage comparatif en tant que source de recommandations aux pouvoirs publics sur des politiques d'ensemble. Les travaux que consacre l'Organisation à la CPD ont notamment pour objet de :

- Faire mieux comprendre l'impact, sur le développement et la compétitivité des pays en développement, des politiques mises en place par les pays membres de l'OCDE dans divers secteurs. Il s'agit de veiller à ce que les politiques adoptées par les gouvernements des pays de l'OCDE aillent dans le sens des objectifs de développement des pays partenaires et qu'elles concourent, ou du moins ne portent pas atteinte, aux progrès accomplis au regard des objectifs de développement convenus à l'échelon international.
- Promouvoir la cohérence des politiques comme un enjeu capital de l'élaboration des politiques, dans les pays membres comme dans les pays partenaires.
- Suivre les progrès réalisés par le biais des examens par les pairs et de la mise au point d'outils d'évaluation.

En juin 2008, les Ministres ont adopté la Déclaration ministérielle de l'OCDE sur la cohérence des politiques au service du développement. Cette Déclaration renforce la cohérence des politiques au service du développement en tant que ressort essentiel du développement à l'échelle mondiale, en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Les questions de développement doivent être prises en compte dans les domaines de *l'environnement, l'agriculture, la pêche, l'économie et la finance, les échanges, les migrations, la sécurité, l'énergie, et la science et la technologie*. Elle marque en outre un engagement en faveur d'un approfondissement du dialogue avec les pays partenaires, appelle à un resserrement de la coopération internationale pour que les fruits de la mondialisation puissent être répartis au bénéfice du plus grand nombre et met en avant la nécessité de sensibiliser l'opinion publique quant à l'importance des questions en rapport avec le développement.

Pour en savoir plus : www.oecd.org/development/policycoherence

DECLARATION MINISTERIELLE DE L'OCDE SUR LA COHERENCE DES POLITIQUES AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT

Adoptée par les Ministres des pays de l'OCDE lors du Conseil au niveau des Ministres, le 4 juin 2008

1. Nous, ministres des pays de l'OCDE¹ rassemblés à Paris les 4 et 5 juin 2008 pour la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres, rappelons que le succès de la lutte contre la pauvreté passe par l'application, dans tout un éventail de domaines allant de l'économique au social en passant par l'environnement, de politiques qui se renforcent mutuellement. C'est la raison pour laquelle il importe de promouvoir la cohérence des politiques au service du développement (CPD).
2. Nous constatons avec satisfaction que les mécanismes organisationnels mis en place pour promouvoir la cohérence des politiques s'améliorent, à l'OCDE aussi bien qu'au niveau des pays, comme en attestent, en autres, les examens par les pairs réalisés par le CAD de l'OCDE sur les progrès dans la voie de l'engagement politique, d'une meilleure coordination, du renforcement des capacités d'analyse et du suivi des résultats.
3. Parallèlement, nous notons que la mondialisation a accru l'interdépendance économique entre les pays, de même qu'entre nos politiques de développement et d'autres domaines de l'action publique.

Au vu de ces éléments :

4. Nous réaffirmons notre ferme adhésion au principe de la cohérence des politiques au service du développement et en soulignons l'importance pour la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, à commencer par ceux inscrits dans la Déclaration du Millénaire (les OMD)¹.
5. Nous sommes résolus à poursuivre nos efforts pour faire en sorte que les questions de développement soient prises en compte dans l'ensemble des politiques pertinentes, entre autres par des analyses d'impact plus poussées et une meilleure coordination des politiques au niveau à la fois des différents pays et de la zone de l'OCDE, en tenant compte en particulier de l'impact sur les objectifs de développement internationaux de nos décisions touchant l'environnement, l'agriculture, la pêche, l'économie et la finance, ainsi que de nos politiques dans les domaines des échanges, des migrations, de la sécurité, de l'énergie, de la science et de la technologie.
6. Nous encourageons l'OCDE, grâce à ses compétences pluridisciplinaires inégalées, à continuer de nous aider à mieux appréhender la dimension développement des politiques des nos pays et leurs conséquences pour la réduction de la pauvreté, ainsi qu'à continuer d'élaborer des pratiques optimales et des orientations pour la promotion de la cohérence des politiques au service du développement et de meilleures méthodes d'évaluation des résultats obtenus en la matière. Nous invitons en particulier les comités concernés à identifier les liens existant entre les différents domaines des politiques publiques et à présenter des exemples d'avantages mutuels ou de compromis associés à la cohérence des politiques au service du développement.
7. Nous nous engageons à resserrer le dialogue entre les pays de l'OCDE et les pays partenaires afin de partager des données d'expérience concernant les effets sur le développement des politiques suivies par nos pays ainsi que la pertinence accrue de la cohérence des politiques au service du développement pour les pays en développement eux-mêmes, dans l'esprit de partenariat mutuel convenu lors de la Conférence de Monterrey sur le financement du développement.
8. Nous reconnaissons la nécessité d'une plus grande cohérence et d'un renforcement de la coopération entre les divers dispositifs internationaux et les différentes institutions internationales afin d'assurer un large partage des effets positifs de la mondialisation et de relever les défis et d'optimiser les bénéfices dont elle s'accompagne.
9. Nous nous déclarons déterminés à œuvrer à une meilleure sensibilisation aux questions se rapportant au développement et à la sécurité humaine, ainsi qu'à renforcer le dialogue avec les organisations de la société civile de manière à accroître le soutien du public pour la cohérence des politiques au service du développement.
10. Nous convenons que la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 appelle des mesures concertées concernant le volume aussi bien que la qualité de l'aide. La plupart des membres de l'OCDE et l'Union européenne se sont déjà fixé des objectifs d'accroissement de leur aide publique au développement à l'horizon 2010. La cohérence des politiques au service du développement peut sensiblement amplifier les effets des ressources au développement et contribuer ainsi aux OMD. Si des politiques conçues de façon à être propices au développement accroissent l'impact de l'aide, une aide bien ciblée sur des secteurs économiques clés contribue à créer un environnement favorable à la croissance.
11. Nous réaffirmons notre adhésion aux principes énoncés en 2005 dans la Déclaration de Paris². Nous nous appliquerons à affermir et élargir en toutes occasions le consensus en faveur d'une réforme de l'acheminement et de la gestion de l'aide et en faveur d'une amélioration de l'efficacité de l'aide et des résultats en matière de développement et sommes résolus à faire du troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui doit avoir lieu à Accra du 2 au 4 septembre 2008 une étape décisive dans cette voie.

* L'Estonie, Israël, la Lettonie et la Slovaquie ont aussi adhéré à cette déclaration.

1. Approuvée par les chefs d'Etat et de gouvernement lors de l'Assemblée générale des Nations Unies le 8 septembre 2000 et réitérée le 24 octobre 2005 au Sommet mondial de 2005.
2. www.oecd.org/dac/parisdeclaration